Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de

l'Argonne Ardennaise

2019/122

Paraphe: FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/62

Nombres de membres :

En exercice: 124

Le douze juin deux mille dix-neuf à 20h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers, sous la présidence

Présents: 69 de M. Francis SIGNORET.

Votants: 79 dont 10 pouvoirs

Date de la convocation: 04/06/2019

POUR: (100 %)

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

Ayant pouvoir de vote: MMES BEGNY Agnès; FOURCART Marie-Hélène; GERARD Brigitte; JACQUET Ghislaine; MELIN Pascale; PAYEN Françoise; PIEROT Chantal; RAULIN Suzanne; ROGER Magali; VERNEL Martine; MM AUDEGOND Mickaël; BARRE Régis; BESANCON Tony; BESTEL Bernard; BIENVENU Bernard; BOIZET Guy; BOUILLON Daniel; BOUILLON Mathieu; BOXEBELD Pascal; BROUILLON Patrick; BROYER Jean; CANIVENQ Roland; CANNAUX Francis; CARPENTIER Dominique; COLSON Dominique; CORNEILLE Jean-Pierre; DANNEAUX Dominique; DEBOURCES Claude; DEFORGE Pierre; DEGLAIRE Gérard; DEMISSY Pierre; DUGARD Yann; ETIENNE Philippe; GODART Olivier; GOMEZ Jean-Baptiste; GROSSELIN Jacques; HAULIN Bertrand; JUILLET Bruno; LAHOTTE Hervé; LAMY Dominique; LANTENOIS Jacques; LAURENT-CHAUVET Pierre; LESOILLE Patrick; MACHINET Thierry; MALVAUX André; MANCEAUX Christophe; MASSON Jean-Philippe; MATHIAS Frédéric; MEENS François; MEIS Michel; MIELCAREK Christian; MOUTON Francis; NIZET Daniel; OUDIN Denis; OUDIN Hubert; PAYEN Guy; PIERSON Florent; QUEVAL Guillaume; RACOUR Patrick; RATAUX Frédéric; RENARD Damien; RICHELET Jean-Pol; ROBIN Dominique; SEMBENI Alain; SIGNORET Francis; SINGLIT Benoît; THIERION Vincent; THIERY Pierre; VAIRY Lionel

Représentés: Madame ANDREY Danièle donne pouvoir de vote à B. SINGLIT; Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à F. MATHIAS; Madame COURAULT Josette donne pouvoir de vote à S. RAULIN; Madame THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. ROGER; Monsieur ADAM Claude donne pouvoir de vote à J. BROYER; Monsieur ADIN Michel donne pouvoir de vote à D. BOUILLON; Monsieur BOUILLON Jacques donne pouvoir de vote à A. MALVAUX; Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à C. PIEROT; Monsieur LEONI Alain donne pouvoir de vote à D. NIZET; Monsieur RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à F. SIGNORET.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Considérant que la cotisation auprès du SCOT Sud Ardennes a été budgétée pour un montant de 10 000 € sur une base de 6 mois alors que pour des raisons de trésorerie, un montant correspondant à une année complète sera appelé en 2019.

Considérant qu'il est donc nécessaire de passer une décision modificative du budget général pour un montant de 10 000€ complémentaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la délibération modificative suivante du budget général :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67, Article 678, Autres charges exceptionnelles : - 10 000,00€

Chapitre 65, Article 657358, Autres groupements : +10 000,00 €

• CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SIGNORET